



Conditions générales de vente

Association Rando-Moto

L'association Rando-Moto dont le siège est au 31 rue d'Anjou – 75008 Paris, est enregistrée sous le N°W751240195W à Paris. Elle organise et accompagne des voyages à moto au profit de ses membres.

Inscription :

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble de ces conditions générales.

Le participant déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents contractuels, et en accepter les termes et conditions en signant son bulletin d'inscription.

Tout pilote s'inscrivant à un voyage doit avoir 18 ans révolu, détenir un permis de conduire en cours de validité correspondant au véhicule utilisé, le certificat d'immatriculation correspondant et l'attestation d'assurance le couvrant dans les pays traversés.

Toute personne s'inscrivant à une Rando-Moto devient de fait, membre de l'association pour l'année en cours.

Moyens de paiement

Les règlements se font par chèque bancaire à l'ordre de Rando-Moto, par virement bancaire, ou par CB en ligne sur le site www.rando-moto.com

Tarifs

Les prix sont en euros, forfaitaires et toutes taxes comprises. Seul le bulletin d'inscription fait foi en matière de dates et tarifs.

Prestations incluses

Les prestations incluses et non incluses pendant le séjour sont précisées dans le programme détaillé mis en ligne sur le site.

Les prix indiqués ont été fixés en fonction des coûts des prestataires. Étant donné le nombre limité de chambres individuelles, elles ne sont en aucun cas garanties lors de l'inscription et ne sont accordées que suivant les possibilités moyennant un supplément indiqué dans le bulletin d'inscription. Certains hôtels peuvent proposer des chambres avec des lits jumeaux en lieu et place de chambres matrimoniales.

Conditions de voyages

Rando-Moto ne pourra être tenu pour responsable des retards causés par des cas de force majeure. Les frais occasionnés par ces retards (repas, hébergements), ne peuvent nous incomber. Dans l'hypothèse de problèmes de ce type, nous nous efforcerons cependant de rechercher les solutions adéquates. Au cas où le port indiqué ne pourrait être utilisé, le transport jusqu'au port de substitution s'effectuerait sans aucun changement de prix.

Clause de révision des prix

Les prix indiqués pour le voyage de l'année en cours, sont établis en fonction des données économiques connues à la date de l'offre : coût du transport lié notamment au coût du carburant et au taux de change, coût des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'embarquement, de débarquement dans les ports, des tarifs hôteliers.

La variation de ces données économiques peut entraîner une révision de notre offre. En cas de modification du prix pour les cas visés ci-dessus, Rando-Moto s'engage à en informer le participant par email au plus tard 30 jours avant la date de son départ.

Assurances

Le participant effectue le voyage sur route ouverte avec son propre véhicule à moteur. En cas d'accident, de vol, de panne définitive ou tout autre sinistre, l'assurance du véhicule s'applique. De ce fait, chaque participant doit veiller à ce que son contrat d'assurance inclue les garanties nécessaires, et notamment, une assistance rapatriement pour lui, son passager et son véhicule. Aucune prestation d'assurance (annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux) n'est comprise dans les prix indiqués de voyage ou de séjour.

L'association Rando-Moto est assurée en Responsabilité Civile. Cependant elle ne saurait se substituer à la Responsabilité Civile Personnelle dont chaque participant doit être titulaire.

Rando-Moto a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès du Cabinet Lestienne – 4 rue Henri Loirier – 51370 Champigny

Cession de contrat

Tout participant peut céder son contrat tant que celui-ci n'a pas produit d'effet, si le cessionnaire remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour (modes d'hébergement et de pension identiques, même formule de voyage, même nombre de passagers...). Il doit en outre indiquer nom, prénom, adresse du cessionnaire et justifier que celui-ci remplit les conditions pour effectuer le voyage à sa place.

Annulation

Du fait du participant

Si le participant se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer Rando-Moto par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé de réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation : c'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.

Pour toute annulation en tout ou partie et ce, quelque soit la raison invoquée, Rando-Moto gardera une partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation. Le pourcentage indiqué s'applique au montant total du séjour. S'ajouteront éventuellement les montants de toute réservation ou billetterie retenues à l'avance et en l'occurrence les billets de ferry qui ne sont ni remboursables ni échangeables.

- Plus de 30 jours avant le départ : sans frais
- De 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du montant total,
- De 20 à 15 jours avant le départ : 50 % du montant total,
- De 14 à 7 jours avant le départ : 75 % du montant total,
- Moins de 7 jours avant le départ : 100 % du montant total.

Du fait de l'organisateur

En cas d'annulation du séjour par Rando-Moto, les participants seront averti par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception.

Les causes d'annulations sont : les cas de force majeure, le minimum de participants non atteint et toutes autres conditions mettant en cause la sécurité des participants ou le bon déroulement du séjour. Dans ce cas, Rando-Moto remboursera les participants de l'intégralité des sommes versées, toutes autres indemnités étant exclues.

Interruption

L'interruption du voyage ou du séjour par le participant, pour quelque cause que ce soit, quelle relève au non de sa volonté, de même que la renonciation à certains services ou prestations compris dans le forfait, ou acquittés en supplément du prix du forfait lors de la réservation, ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir.

Responsabilité de l'organisateur et des participants

Rando-Moto garantie la réalité et la qualité des prestations proposées, la création et l'organisation du parcours, l'accompagnement des groupes, les réservations (bateaux, hôtels, restaurants, visites). Nos parcours se faisant sur routes ouvertes, cartographiées et carrossables, en aucun cas Rando-Moto ne pourra être tenu responsable en cas d'accident de la circulation ou d'incident dus à des facteurs extérieurs tels que routes abîmées, incidents climatiques, catastrophes naturelles, animal errant, troubles divers. La responsabilité de Rando-Moto ne pourra jamais être engagée pour des dommages directs ou indirects.

Rando-Moto se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus s'il juge que la sécurité des participants ne peut être assurée. En cas de force majeure, l'itinéraire et le programme pourront exceptionnellement être effectués dans un autre ordre que celui prévu initialement si ces modifications nous semblent impérieuses : météo, sécurité, grèves ou tout autre événement indépendant de notre volonté. Dans ce cas, nous

nous engageons à conserver une prestation équivalente. De la même façon, les dates de départ peuvent être modifiées, si cela nous est imposé par les compagnies maritimes ou les autres prestataires.

Rando-Moto ne serait être engagée par le non paiement des extras des participants, les dommages ou dégradations que ceux-ci pourraient causer durant le voyage, des procès verbaux dont les participants seraient responsables, tous ces frais étant à la charge exclusive du participant.

Rando-Moto ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle des participants. Chacun est responsable de lui-même, de sa sécurité et de celle de ses proches l'accompagnant.

Chaque participant doit prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièces d'identité, permis de conduire, autorisations, visas, vaccins, carte européenne d'assurance maladie...) requis pour la bonne exécution du séjour. La personne qui ne serait pas munie de la pièce d'identité nécessaire et qui se verrait refuser de passer la frontière par les autorités ne saurait prétendre à aucune indemnité de la part de Rando-Moto, même si tout ou partie des prestations réservées n'ont pu de ce fait lui être fournies. Le retour éventuel se fera à ses frais.

Le participant est seul responsable en cas de transgression des us, coutumes, règles et lois en vigueur du pays visité. Rando-Moto se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement nuirait à la sécurité ou à l'intégrité du groupe. La personne exclue ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité.

Lorsqu'indiqué dans le programme, Rando-Moto met un camion bagage à la disposition du groupe. Cependant, chaque participant est responsable des ses effets personnels. L'organisation ne saurait être tenue pour responsable en cas de vols ou de dégradations des objets transportés dans le camion.

Nombre de participants

Afin de conserver l'esprit et la convivialité des Rando-Moto, le nombre de participants est limité. Les chambres sont occupées par une ou deux personnes en fonction des réservations. Le roulage se fait par petits groupes de motos, guidés par un ouvrier.

Prestations non utilisées/modifications

Les prestations de remplacement ou non incluses, modifiées par le participant, seront à régler directement sur place aux prestataires par le participant. Les prestations non utilisées sur place (excursions, activités, visites...) ne donneront lieu à aucun remboursement.

Hébergement

Nous portons une attention toute particulière à la sélection de nos hébergements que nous visitons et testons pour respecter l'esprit de nos voyages. La base d'hébergement est proposée en chambre double. L'obtention d'une chambre individuelle ne peut être assurée que dans la mesure des disponibilités. De même, certains hôtels ne proposent que des chambres avec des lits jumeaux en lieu et place de chambres matrimoniales. En fonction du

lieu le classement touristique de nos hébergements est dépendant des normes locales ou européennes.

Le participant est seul responsable de ses effets personnels et de son véhicule. En cas de vol, perte, oubli, dégradation, dans un hébergement ou dans un transport collectif, la responsabilité de Rando-Moto ne saurait être engagée. Il est recommandé aux participants de déposer leurs objets de valeur dans les coffres des l'hôtels lorsque ceux-ci en sont munis.

Dates et lieux de départ

En cas de transport par bateau, les horaires sont communiqués dans le programme mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ, les horaires de ferry pouvant être modifiés sans préavis par les compagnies maritimes. Le retard au sens de l'article 6 du règlement (CE) n° 261/2004 du 11 février 2004 se calcule entre l'heure d'embarquement confirmé le jour même le cas échéant par le représentant de la compagnie et l'heure effectif d'embarquement. Les horaires de retour seront communiqués sur place par le représentant de la compagnie maritime.

Aptitude au voyage

Afin d'assurer le confort et la sécurité de tous, Rando-Moto attire l'attention des participants sur l'aptitude physique nécessaire à l'accomplissement des voyages. Bien que les itinéraires s'effectuent sur routes goudronnées ne présentant pas de difficultés particulières, il est nécessaire de pouvoir passer environ 8 heures par jour sur sa moto, et ce, sur une durée de 2 semaines. Le pilote doit être à même de conduire sa moto en toute circonstance et dans les conditions qui se présenteront sur l'ensemble du parcours : routes de montagne, stationnement, maîtrise à allure lente, temps de pluie... Il est responsable de sa sécurité et de celle de son passager.

Contrôle de la moto

Avant le départ en voyage il est impératif de vous assurer du bon état général de votre véhicule en portant une attention toute particulière au système de freinage et aux pneus. Votre machine doit pouvoir couvrir l'ensemble du parcours plus l'aller et retour de votre point de départ au lieu de rendez-vous. Lorsqu'il est présent, le camion d'assistance mécanique peut résoudre les pannes et les petits problèmes, effectuer des contrôles de sécurité en cours de voyage, mais n'est en aucune manière substituable à la révision de la moto avant le départ. Quelque soit la situation Rando-Moto ne saurait être tenu responsable des problèmes mécaniques survenant pendant le séjour.

Briefing

En plus du programme communiqué aux participants, un rappel de la présentation générale du voyage est fait sur place la veille du départ par les organisateurs. Il y est traité de l'itinéraire emprunté, des règles de sécurité, du planning et des questions diverses. Afin de

garantir le bon fonctionnement et la cohésion du groupe la participation de chacun est requise.

Informations personnelles

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "Informatique et libertés "). Le site internet de Rando-Moto a officiellement fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Pour exercer ce droit, il suffit d'adresser une demande écrite à Rando-Moto 31 rue d'Anjou 75008 Paris ou par courrier électronique à info@rando-moto.com. Les données sont exclusivement destinées à l'organisation interne pour la réalisation des voyages et ne peuvent en aucun cas être cédées à des tiers.

Photos / illustrations

Les images contenues dans les supports de communication de Rando-Moto n'ont pas de caractère contractuel.

Rando-Moto ainsi que les participants produisent des photos et vidéos lors du voyage. Ces images peuvent être partagées entre les participants et/ou l'organisateur via des liens et/ou des réseaux sociaux sans qu'aucune réclamation concernant le droit à l'image ne puisse être faite à l'encontre de Rando-Moto ou des participants.

Prêt de matériel et/ou de véhicule

En cas de panne importante, Rando-Moto met une moto de courtoisie à la disposition des participants si celle-ci est disponible. Par ailleurs, sous réserve de disponibilité, les participants peuvent essayer les motos et les road-books électroniques prêtés par nos partenaires. Ce matériel est assuré, cependant en cas de perte, de vol ou de dégradation, l'éventuelle franchise applicable aux divers sinistres, sera à la charge de l'utilisateur.